

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 28 mai 2019, à 19 h 00.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Pierre Lavoie	
Geneviève Perron	
Serge Poirier	
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Commissaires absents :

Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Claude Nadeau	
Suzanne Vallières	
Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire

Sont présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Héту	Directrice, service des affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications

Monsieur Paul Sarrazin informe le Conseil que Madame Anick Héту agira à titre de secrétaire générale pour la rencontre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

13CE1819-059

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Suzie Lambert

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en main par l'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATIONS ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

13CE1819-060

4.1.1 ACCESSOIRES D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le processus d'acquisition d'accessoires d'entretien ménager, la Commission scolaire, en respect de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et de sa Politique d'acquisition de biens et services, s'associe avec le Comité Régional d'Achats de l'Estrie (CRA) ;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies ;

CONSIDÉRANT que participent à ce regroupement les commissions scolaires des Hauts-Cantons, des Sommets ainsi que du Val-des-Cerfs ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est mandataire de ce regroupement d'achats pour le Comité Régional d'Achats de l'Estrie (CRA) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame France Choinière

D'OCTROYER un contrat d'acquisition d'accessoires d'entretien ménager pour et au nom du Comité Régional d'Achats de l'Estrie (CRA) dans le cadre de divers budgets, à l'entrepreneur Produits Sany inc. de Sherbrooke, le contrat d'approvisionnement au montant avant taxes de 248 092,44 \$;

Liste des organismes participants à ce regroupement :

- Commission scolaire des Hauts-Cantons
- Commission scolaire des Sommets
- Commission scolaire du Val-des-Cerfs

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom des organismes du CRA, les mandats d'achats pour 3 ans incluant une année d'option, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021 et du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 en option. Les organismes feront eux-mêmes leurs propres commandes auprès du fournisseur retenu.

Adopté à l'unanimité.

